

Envoi : 26/06/2018

Réception par le Préfet : 26/06/2018

Publication : 29/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2018-3-6-1

Séance du vendredi 22 juin 2018

**REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE : DECISION
MODIFICATIVE N°1 (DM1)**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération n° CD-2017-7-6-3 du 21 décembre 2017 relative au vote du budget primitif 2018,
- VU le vote du compte administratif de l'exercice 2017 n° CD-2018-3-1-4 du 22 juin 2018,
- VU l'avis du conseil de gestion de la régie départementale de production d'électricité en date du 31 mai 2018,
- VU l'avis favorable de la commission Agriculture, Environnement et Cadre de Vie du 1^{er} juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la régie départementale de production d'électricité : Décision modificative n° 1 (DM1), selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve la décision modificative n° 1, telle que présentée en annexe,
- Constate l'excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2017 d'un montant de 26 074.51 €,
- Affecte ledit résultat à la section de fonctionnement, en recettes (nature 002), soit 26 074.51 €,
- Approuve le résultat d'investissement d'un montant de 763 494,92 € qui fait l'objet d'un report en section d'investissement (nature 001).